**Livret d’accueil et règlement intérieur du Centre**

Nous vous souhaitons la bienvenue en tant que nouvel intervenant dans l’équipe et vous assurons notre soutien pour votre intégration dans le centre.

Ce document mentionne les droits et obligations de chacun et permet d’identifier les personnes de la structure susceptibles de vous aider.

**PRESENTATION DE LA STRUCTURE**

188, Grande rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent sur Marne

Téléphone fixe : 09 73 67 35 45

Le Centre est une structure où travaillent des prestataires professionnels de thérapies complémentaires, de santé, des coachs, des formateurs, des psychologues.

La société Sophrokhepri a été créée le 19-05-2015, le Centre Khepri Santé a ouvert ses portes au public la 1er septembre 2015.

Localisation géographique – horaires d’ouverture du centre

Code wifi

Interphone mode d’emploi

**PRESENTATION DE L’ORGANISATION**

Présenter les personnes clés de l’organisation, l’équipe (expliquer ce que fait chacun)

Situer le rôle de chacun dans l’organisation du travail, Définir la relation au sein de l’équipe au quotidien

Contact d’un interlocuteur privilégié en cas de problèmes ou de questions particulières

Liens vers nos réseaux sociaux

**Informations pratiques**

Où manger, où trouver le matériel, où se garer

Horaires

Code wifi

Interphone mode d'emploi

Numéros d'urgence

Trousse à pharmacie où sera-t-elle

**Instructions internes**

Café à discrétion, thé, eau

Utilisation de la cuisine

Climatisation, clefs dans la boite à lettres

Pour les osthéos/chiros, papier à disposition pour mettre sur la table, Avant et après consultation

Rangement de la table ds le local (où sera la clé)

Café des thérapeutes horaires

JPO : concept et fréquence

**DROITS ET OBLIGATIONS CONSIGNES ESSENTIELLES**

En l’absence de règlement intérieur (entreprise de moins de 20 salariés),

Préciser les droits et obligations du salarié

Procédure Evacuation

Rappeler les consignes en matière de relation à la clientèle (discrétion, ponctualité, …)

Hygiène, sécurité, prévention et traitement de la maltraitance (numéro d’appel national 3977) …

**DOCUMENTS DE REFERENCE**

Citer les documents auxquels le salarié peut se référer ou utiliser(contrat de travail, règlement intérieur, convention collective, procédures et instructions internes, conditiosn générales de vente, affichage obligatoires…).

*NB : Cet outil est proposé comme support à la réflexion. Ce n’est ni une norme, ni un modèle. Il s’inspire d’outils existants. Il peut être amélioré et adapté à chaque structure (se référer aux publications spécialisées : ouvrages, guides, recommandations, référentiels …).*